

24/02/2015



# TECHNIQUES



# STOP à l'immobilisme



Lors de la CAPN des Adjoints Techniques de la Police Nationale du 18 février 2016, le **SNAPATSI a dénoncé**, dans sa déclaration préalable, **les multiples reports des CAPN d'avancement et de mobilité**, ce qui démontre le peu d'intérêt que porte l'administration pour les personnels techniques.

De plus, les représentants du personnel en CAPN ont été considérés comme des membres d'une **chambre d'enregistrement** car ils n'ont eu que pour rôle de va-

lider les propositions des CAP Locales.

## OÙ EST LE DIALOGUE SOCIAL ?

Combien de temps encore, les Adjoints techniques de la Police Nationale vont **stagner dans les grades inférieurs de la catégorie C et donc devoir partir avec des retraites dignes de minima sociaux ? Alors que dans le même ministère, certains ont accès à la catégorie B et aux postes fonctionnels d'APSTS.**

**Le SNAPATSI, revendique seul, une équité de traitement pour tous les personnels techniques au sein du Ministère de l'Intérieur.**

### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

## Avec le SNAPATSI,

# donnez un nouvel élan à votre avenir